



Déclaration liminaire intersyndicale boycott du CHSCTC du 17/12/2020

Monsieur Le Président du CHSCTC,

Nous sommes loin, dans nos instances, de ce que devrait être un véritable dialogue social.

Comme vous le savez sans doute, les fédérations FO, Solidaires et CGT ont boycotté les derniers CNAS, CTM et CHSCTM. Plusieurs raisons à cela sur lesquelles les syndicats FO, Solidaires et CGT ici présents vous diront quelques mots, en reprenant des extraits des déclarations des fédérations FO, Solidaires et CGT.

Lors du CNAS, nos fédérations ont dénoncé les politiques ministérielles de l'action sociale qui constituent un véritable plan de destruction. Cette casse de l'action sociale a un impact évident sur les agents.

Nos syndicats ne peuvent accepter que l'héritage des luttes passées soit bradé sur l'autel des restrictions budgétaires.

Lors du CTM, nos fédérations ont dénoncé un autre plan de destruction qui est celui des services publics. Profitant de la crise sanitaire, de son effet de sidération et d'inquiétude sur les personnels, de ses conséquences sur l'activité syndicale, le gouvernement, le ministère, les directions générales, et dans leur foulée les directions locales, ont poursuivi, pour ne pas dire, accélérer le démantèlement méthodique des services publics. L'administration poursuit les réformes quoiqu'il en coûte, sans se préoccuper de l'impact sur la santé des agents.

Lors du CHSCTM, nos fédérations ont dénoncé la parution du décret n°2020-1427 portant sur la création des comités sociaux d'administration, tueurs des CT et CHSCT. Ces CSA vont restreindre encore un peu plus les droits des agents, notamment sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail. Il est encore temps de renoncer à ces régressions qui maltraitent les agents, les services publics et affaiblissent l'action publique dans son ensemble.

Elles ont également dénoncé le PLF 2021 qui planifie une nouvelle fois la suppression de milliers d'emplois dans la Fonction publique et en particulier à Bercy. Notre ministère paye un très lourd tribut avec 1879 suppressions d'emplois qui viennent s'ajouter aux dizaines de milliers d'emplois supprimés depuis des années. A cette cohorte d'emplois supprimés, s'ajoutent des réorganisations en tous sens et des externalisations de missions de services publics, qui déstabilisent encore plus les collectifs de travail et génèrent troubles psychosociaux, mal être et souffrance au travail...

La prévention et la préservation de la santé est une obligation majeure pour les employeurs. Ce sujet a été débattu de nombreuses fois et il s'agit maintenant de faire appliquer cette obligation,

notamment au travers de sanctions des employeurs publics. Sans volonté de faire appliquer les lois, les discours ne sont qu'un pavé de bonnes intentions destinées à masquer la réalité des réformes destructrices de la Fonction publique !

Pour ce dernier CHSCT-C de l'année 2020, nous voulons aussi dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements et d'incohérences, en particulier sur la gestion de la crise sanitaire en administration centrale.

Nous déplorons que ce CHSCT-C ne joue pas son rôle d'acteur-préventeur de premier ordre. Et ce, malgré le fait que nos syndicats ne cessent de dénoncer les mauvaises conditions de travail, les difficultés, les incompréhensions que les agent.e.s rencontrent quotidiennement, en particulier dans cette période trouble et compliquée, génératrice d'un climat anxieux !

C'est le cas par exemple pour les personnels techniques. Le surcroît de travail qu'ils ont fourni à l'occasion du confinement et du déconfinement a été reconnu et salué dans toutes les instances mais il ne s'est pas traduit en terme financier par le non-versement de la prime Covid entre autre. Pourtant, ces personnels ont pris des risques en se rendant sur les différents sites pour préparer au mieux le retour des agent.e.s en présentiel. Ce manque de reconnaissance a provoqué des incompréhensions, de la démotivation, de l'amertume. Cela se traduira certainement dans les prochains DUERP que nous aurons à traiter.

De plus, les mesures de prévention sont largement insuffisantes. A de nombreuses reprises, nous avons demandé à ce que les assistants de prévention, dont le nombre est insuffisant dans certaines Directions de Centrale, soient affectés à leurs tâches d'acteur préventeur à hauteur de 100%. Vous ne nous avez pas entendus.

Nos syndicats vous ont aussi demandé de faire appliquer les mesures de télétravail de manière homogène et équitable afin qu'il y ait une égalité de traitement entre chaque agent dans toutes les directions et services d'administration centrale comme moyen de lutte contre la pandémie. Mais force est de constater que le secrétariat général n'a plus la main sur les directions de centrale et que la plus grande disparité règne.

Les dysfonctionnements sur le chantier du restaurant Necker qui ont été dénoncés par nos syndicats et, en particulier, leur impact sur la santé des agents sont un exemple parmi tant d'autres du décalage entre les engagements de l'administration et la réalité sur le terrain. Il serait sans doute opportun sur ce dossier d'envisager une enquête du CHSCTC.

Vos actions ne se limitent qu'à des interventions a posteriori dans une logique purement et simplement curative. En administration centrale, la parité administrative du CHSCTC se contente souvent de relayer ce qui est décidé au niveau du CHSCT ministériel, sans réfléchir aux conséquences et aux impacts que cela a sur les conditions de vie au travail des agent.e.s.

Nos syndicats dénoncent ces manquements en terme de risque sur la santé au travail (RPS, TMS, etc...), ainsi que cette attitude attentiste.

Et les bilans présentés (ergonomie, médecine de prévention) ne contredisent pas ce que nous venons de dénoncer : le manque criant d'une véritable politique de prévention primaire des risques liés aux conditions de vie au travail.

En conséquence, compte tenu des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail notamment en matière de risques mortels pour nos collègues, et tout comme nos fédérations SOLIDAIRES Finances, CGT et FO nous ne participerons pas au CHSCTC.

Paris, le 17 décembre 2020